



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

PAPP
Pôle Académique de
Prospective et Performance

Affaire suivie par :

Céline LAGRAND
Téléphone
01 57 02 66 54
Mél

Celine.lagrand1@ac-creteil.fr

Valérie BENISTY
Téléphone
01 57 02 60 19
Mél

valerie.benisty@ac-creteil.fr

01 57 02 66 55 (Secrétariat)

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
Web: www.ac-creteil.fr

Créteil, le 13 décembre 2016

La Rectrice de l'académie de Créteil
Chancelière des universités

à

-Mesdames et Messieurs les proviseurs
de lycées publics

-Mesdames et Messieurs les proviseurs
de lycées privés

s/c de Mesdames et Monsieur les inspecteurs
d'académie – directeurs académiques
des services de l'éducation nationale
de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis
et du Val-de-Marne

Circulaire n° 2016-127

Objet : Enquête Insertion dans la Vie Active 2017 (IVA)- Validation des sortants

L'enquête relative à l'insertion professionnelle des jeunes sortis du système éducatif est reconduite, comme chaque année, pour les élèves issus des formations technologiques et professionnelles.

Les résultats de cette enquête présentent un intérêt évident et majeur dans la mesure où ils permettent un suivi individuel du devenir des élèves par les établissements, mais surtout de mieux apprécier leur parcours.

Nouveauté 2017 : le questionnaire a été remanié et simplifié. Il tient sur un recto-verso au format A4, et cible davantage la relation entre la formation suivie et l'emploi occupé.

Sont concernés les élèves sortants :

- De **1^{ère}** et **2^{ème}** année de CAP ;
- D'une mention complémentaire ;
- De seconde, première et terminale de baccalauréat professionnel ;
- De **1^{ère}** et **2^{ème}** (voire de 3^{ème}) année de BTS et DTS + classe de mise à niveau ;
- De dernière année d'une formation aux métiers d'arts tels que les BMA, DMA.

Il s'agit des élèves scolarisés dans votre établissement en 2015-2016 et sortis du système éducatif début juillet 2016, diplômés ou non.



Comme chaque année, la procédure se déroule en plusieurs étapes :

2

1	Le recensement des élèves concernés, dits «sortants » via l'application nationale IVA	Du 14/12/2016 au 12/01/17
2	L'envoi aux établissements, par le PAPP, du nombre de questionnaires correspondant au nombre d'élèves recensés	Fin Janvier
3	L'envoi aux élèves, par les lycées, du questionnaire	1 ^{ère} semaine de février
4	Le retour des questionnaires complétés par les élèves aux établissements	Du 01/02/2017 au 27/02/2017
5	La saisie des données par les établissements	Jusqu'au 05 avril au plus tard
6	L'envoi au rectorat, par les lycées, des questionnaires pour archivage	Avant le 24/05/17

Le recensement et la validation des « sortants »

Après vous être connecté à l'application nationale IVA (voir le rappel des modalités de connexion dans l'encadré ci-dessous), vous aurez à disposition la liste des élèves potentiellement concernés dans votre établissement.

Il vous appartient, en fonction des éléments à votre disposition dans le cadre du suivi des élèves de vérifier **que les élèves sélectionnés dans la base IVA comme sortants ne sont en effet plus en poursuite d'études** et, si besoin, de corriger cette sélection : seuls devront être désélectionnés de la liste (en décochant la case qui précède leur nom) les élèves dont il est certain qu'ils sont en poursuite d'études, que ce soit sous statut scolaire ou en apprentissage. Ainsi ils ne seront pas interrogés inutilement. La désélection se fait à partir du menu « Elèves », puis « sélection/ MàJ des élèves ».

Cette 1^{ère} étape permettra à mes services de déterminer au mieux le nombre de questionnaires qui vous seront adressés. Comme l'an passé, j'attire votre attention sur la nécessité de dresser la liste la plus fiable possible des élèves à interroger.

Le Pôle Académique de Prospective et de Performance (PAPP) **a d'ores et déjà identifié quelques élèves exclus du champ de l'enquête** (à savoir les élèves dont nous savons qu'ils sont en poursuite d'études : présents dans la base élèves académique, en apprentissage ou inscrits dans le supérieur à la rentrée 2016). Ils apparaîtront en fin de liste, sans possibilité de les désélectionner.



3

Connexion et mot de passe

L'accès à l'application IVA se fait par le portail académique :

<http://sconet.in.ac-creteil.fr/>

Puis dans le menu « Enquêtes » à gauche, sélectionner IVA, « Accès établissements scolaires »

Pour les établissements privés, l'accès se fait par le portail arena habituel + clé OTP :

<https://externet.ac-creteil.fr/>

Connexion : l'utilisateur autorisé est le chef d'établissement, lequel peut, dès la première connexion, donner l'accès à l'application à d'autres utilisateurs par le biais de DELEGCE. Le login et le mot de passe sont donc dans un premier temps ceux de la messagerie du chef d'établissement.

Une fois la connexion établie, choisir l'onglet « Elèves »

Le bureau Offre de formations, RH, Examens, Insertion du PAPP se tient à votre disposition pour toute question au **01 57 02 66 54 / 60 19**

Je vous remercie de bien vouloir mener cette première étape pour le 12 janvier 2017 au plus tard.

L'envoi des questionnaires

Sur la base de l'opération de recensement indiquée ci-dessus, mes services adresseront aux lycées concernés, fin janvier, les questionnaires qui devront être transmis aux élèves. Un guide d'enquête détaillant cette procédure y sera joint.

Il appartiendra dès lors aux établissements d'en expédier un exemplaire aux élèves « sortants » **avant le 06 février 2017**. Ce questionnaire devra être accompagné d'une lettre d'information (fournie par les services académiques) ainsi que d'une enveloppe retour -timbrée par vos soins- à l'adresse de l'établissement.

Je vous remercie pour votre collaboration dans la conduite de cette enquête.

La Rectrice de l'Académie de Créteil



Béatrice GILLE